

L'INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN : UNE EVALUATION POUR MAYOTTE.

Michaël GOUJON

CERDI, Université d'Auvergne
michael.goujon@u-clermont1.fr

François HERMET

CEMOI, Université de La Réunion
fhermet@univ-reunion.fr

WP CEMOI n°10

Version : Novembre 2011

Résumé

La position de Mayotte en matière de développement est une question essentielle dans le contexte de sa nouvelle accession au statut de département français. Le concept de développement, et par conséquent l'évaluation d'un niveau ou d'un quelconque retard en la matière, est cependant complexe. Nous proposons ici de le mesurer par l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement, un indicateur synthétique qui intègre simultanément les dimensions ayant trait à la richesse monétaire, à la santé, et à l'éducation du territoire. Nous appliquons le calcul pour Mayotte en présentant toutes les hypothèses et estimations qui se sont avérées nécessaires. Une comparaison du niveau de l'IDH de Mayotte avec ceux de la France et de différentes économies insulaires françaises et de l'Océan Indien est ensuite proposée.

Mots-clés : Développement, Indice de Développement Humain, La Réunion, Mayotte.

Classification JEL : I00, O15, R00.

Introduction

Depuis mars 2011 Mayotte est devenu le 101^{ème} département français. Cet évènement majeur a fait de cette île du canal de Mozambique un cinquième Département français d'Outre-Mer (DOM) et potentiellement deviendra, à terme, une Région Ultra-Périphérique (RUP) de l'Union Européenne. Le schéma de développement de Mayotte a donc pour caractéristique première de se situer aux marges géographiques de l'espace européen.

Les économies ultrapériphériques partagent des handicaps communs : insularité, éloignement, faible superficie, relief et climat difficiles et forte dépendances vis-à-vis de l'extérieur. Néanmoins, même si l'ultrapériphéricité est indubitablement un facteur explicatif de certaines dynamiques économiques et sociales, elle ne constitue pas le dénominateur commun permettant de rendre compte de l'essentiel des réalités en matière de développement. Sur ce point, il paraît ainsi opportun de pouvoir caractériser au mieux les spécificités de l'économie mahoraise.

Située dans l'archipel des Comores, Mayotte a pour particularité d'enregistrer une progression démographique très soutenue et de figurer parmi les régions les moins avancées d'Europe (CEROM, 2010, IEDOM, 2010). Malgré une croissance économique de l'ordre de 10% annuel ces dernières années, le PIB moyen par habitant s'établit à l'heure actuelle à environ 25% de la moyenne de l'UE-27. Au niveau régional, ce PIB par tête reste néanmoins huit fois supérieur à celui des Comores. Les administrations publiques sont les principaux contributeurs de cette création de richesses puisque la valeur ajoutée de ce secteur représente près de la moitié du PIB. S'agissant de la balance commerciale, les échanges avec l'extérieur sont structurellement déficitaires : le taux de couverture est inférieur à 2% depuis 2007. La croissance rapide des importations suit la forte progression de la demande, qu'il s'agisse de la consommation des ménages ou de la commande publique.

Cet article se fixe pour objectif de caractériser de façon synthétique le niveau relatif du développement de Mayotte par rapport à la France mais aussi par rapport à ses homologues institutionnelles (DOM) et géographiques (îles de l'Océan Indien). Pour ce faire, l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) reste l'indicateur le plus approprié. Il intègre en effet simultanément les dimensions ayant trait à la richesse monétaire, à la santé, et à l'éducation. L'IDH offre ainsi une évaluation synthétique du développement atteint par les pays.

Après avoir présenté les caractéristiques de l'IDH, une évaluation de cet indicateur pour Mayotte est proposée. Une comparaison du niveau de développement humain de ce territoire est ensuite établie avec ceux de la France et de différentes économies insulaires, françaises et de l'Océan Indien.

1. L'Indice de Développement Humain

L'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD est probablement l'indicateur synthétique de développement le plus reconnu au niveau international et le plus à même de concurrencer l'indicateur du PIB par tête. Depuis 1990, le PNUD publie chaque année l'IDH de chaque pays dans son Rapport sur le Développement Humain. L'IDH prend en compte trois aspects essentiels du développement humain : la richesse monétaire (mesuré par le PIB par tête), mais aussi la santé et l'éducation.

La méthode de calcul de l'IDH a connu des modifications depuis 1990, la dernière étant intervenue en 2010. Nous continuons cependant à appliquer celle utilisée jusqu'en 2009 qui nécessite des données qui sont plus disponibles pour Mayotte. De plus, cette méthode ayant servi ces dernières années à évaluer les niveaux d'IDH pour les DOM (CEROM, 2008, Goujon 2008, 2009), et la reprendre apparaît nécessaire à l'exercice de comparaison.

1.1. Rappel sur le principe du calcul de l'Indice de Développement Humain

La méthodologie employée pour mesurer l'IDH est relativement simple, transparente et acceptée : elle consiste à appliquer la moyenne arithmétique de trois indices.

$$\text{IDH} = \frac{R + S + E}{3}$$

Avec :

- R : indice de la richesse monétaire, basé sur le PIB par habitant ;
- S : indice de la santé, basé sur l'espérance de vie à la naissance ;
- E : indice de l'éducation basé sur la moyenne d'un indice de scolarisation des jeunes et d'un indice d'alphabétisme des adultes.

Les variables utilisées dans la construction de ces trois indices ne sont pas exprimées dans les mêmes unités. Le PIB par habitant est en unités monétaires (en dollar), l'espérance de vie en années et le niveau d'éducation (scolarisation et alphabétisme) en pourcentage. Afin de calculer l'IDH comme la moyenne des trois variables, celles-ci sont normalisées ou redimensionnées afin que leur niveau respectif soit compris entre 0 (minimum) et 1 (maximum). L'IDH est de cette façon également compris entre 0 (niveau minimum de développement) et 1 (niveau maximum).

Le redimensionnement nécessite que soient définies des valeurs minimales et maximales (possibles ou acceptables) pour chacune des variables (tableau 1). La formule de « normalisation » est alors de la forme :

Valeur de l'indice = (valeur observée de la variable – minimum) / (maximum – minimum)

Tableau 1. Minima et maxima des variables utilisés dans la formule de normalisation.

	Minimum	Maximum
PIB/habitant (\$ ppa)	100	40 000
Espérance de vie (années)	25	85
Education (%), dont:	0	100
- Alphabétisme	0	100
- Scolarisation	0	100

Source: PNUD

Pour la construction de l'IDH, le PNUD utilise à la fois des données internationales, qui ont l'avantage d'être « standardisées », et des données nationales qui sont généralement plus précises mais dont la définition peut différer entre les pays. Par conséquent, les données statistiques sur lesquelles repose la construction de l'IDH peuvent être imprécises.

1.2. Les estimations pour les Départements d'Outre-Mer : état des lieux

Le PNUD ne produit pas d'IDH pour les régions ou pour les territoires non indépendants. Il existe cependant des tentatives de calculs de l'IDH au niveau des régions métropolitaines (Gadray et al, 2006, Boutaud, 2007).

S'agissant des DOM, l'évaluation pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique a été effectuée au début des années 2000 par l'Université Antilles-Guyane et l'INSEE et pour l'année 2005 par le CEROM (2008). Pour La Réunion, Goujon (2008, 2009) présente une évaluation en détaillant les hypothèses et les calculs pour l'année 2004 et la période 1985-2005 respectivement. Pour Mayotte, on ne dispose pour l'instant que d'évaluations très imprécises, dont la méthodologie n'est pas détaillée : l'IDH serait de 0,590 sur la période 1990-2005 selon Guébourg (2006), et compris entre 0,535 et 0,741 au début des années 2000 pour Taglioni (2003).

2. L'évaluation du niveau d'Indice de Développement Humain pour Mayotte

Nous proposons ici une évaluation de l'IDH de Mayotte en présentant toutes les hypothèses et toutes les approximations qui ont été nécessaires. Nous comparons ensuite ce niveau à celui de la France, et à ceux des autres DOM et îles de l'Océan Indien.

2.1. L'indice de santé (S)

L'indice de santé (S) est basé sur l'espérance de vie à la naissance. Le tableau 2 offre un récapitulatif du niveau de cet indicateur pour différentes économies en 2006 (donnée disponible la plus récente pour Mayotte).

Tableau 2. Espérance de vie à la naissance en 2006 (années)

Mayotte	Réunion	France / Métro	Comores	Maurice	Madagascar	Seychelles
73	77	81	65	72	60	73

Source : INSEE et PNUD

En appliquant la formule de normalisation, l'indice de santé pour Mayotte en 2006 est :

$$\begin{aligned} S &= (73 - 25) / (85 - 25) \\ S &= 0,80 \end{aligned}$$

2.2. L'indice d'éducation (E)

L'indice d'éducation (E) est une combinaison de deux variables : le taux de scolarisation des « jeunes » et le taux d'alphabétisme des « adultes ». Le poids de ces deux variables dans E est respectivement de 1/3 et de 2/3.

$$\begin{aligned} \text{Indice scolarisation} &= (\text{Taux de scolarisation} - 0) / (100 - 0) \\ &= \text{Taux de scolarisation} / 100 \\ \text{Indice alphabétisme} &= (\text{Taux d'alphabétisme} - 0) / (100 - 0) \\ &= \text{Taux d'alphabétisme} / 100 \end{aligned}$$

2.2.1 Le taux de scolarisation des jeunes

Le taux de scolarisation est le rapport du nombre de « jeunes » scolarisés sur le nombre de « jeunes » en âge d'être scolarisés.

Dans la méthodologie du PNUD, le nombre de jeunes scolarisés est le nombre d'individus inscrits au primaire (excepté le pré-primaire ou maternelle), au secondaire et au tertiaire (supérieur). Ces individus sont dénombrés sur la base de données administratives (inscriptions dans les systèmes éducatifs et décomptes des Ministères de l'éducation) ou à partir d'enquêtes dans les pays. La population en âge d'être scolarisée est entendue comme celle des individus âgés de 6 à 22 ans. Le PNUD utilise principalement les estimations établies par l'UNESCO, qui vérifie les données nationales, les ajuste pour les rendre conformes aux standards internationaux, estime les données manquantes, et calcule le taux de scolarisation combiné (UNESCO, 2007).

S'agissant de Mayotte, le nombre d'élèves du primaire et du secondaire peut être estimé à 57 600 en 2007 (INSEE-TEM). L'effectif dans le supérieur (Institut Formation des Maîtres, Pôle Universitaire) est quand à lui évalué à seulement 400 (INSEE-TEM ; Académie de La Réunion 2011). L'effectif total est par conséquent de 58 000, à rapporter à l'effectif de la population des 6-22 ans d'environ 72 000 personnes. Le taux de scolarisation s'établit ainsi à 80,5%.¹ Pour La Réunion en 2007, le nombre de scolarisés s'établit à 194°000 (179°000 élèves et 15°000 étudiants dans le supérieur) pour une population des 6-22 ans d'environ 230°000 (INSEE-TER), donnant un taux de scolarisation de 84,4%.

Ces évaluations sont reportées dans le tableau suivant avec les estimations du PNUD pour la France et les îles de l'Océan Indien.

Tableau 3. Taux de scolarisation combiné primaire, secondaire et supérieur 2007, en %.

Mayotte	Réunion	France / Métro	Comores	Maurice	Madagascar	Seychelles
80,5	84,4	95,4	46,4	76,9	61,3	82,2

Source : PNUD et calculs à partir de INSEE-TER et TEM.

La relative faiblesse du taux de scolarisation des DOM par rapport à la France métropolitaine s'explique principalement par une diminution plus rapide de la scolarisation au-delà de 16 ans. Cette tendance peut s'expliquer à la fois par des abandons d'études plus nombreux mais aussi par un développement encore trop récent, et donc limité, de l'offre de formations².

Avec un taux de scolarisation de 80,5%, l'indice de scolarisation pour Mayotte est donc de $80,5/100 = 0,805$.

¹ La question de l'émigration des jeunes est souvent évoquée comme source d'un biais potentiel dans ce calcul. Les étudiants hors Mayotte seraient au nombre de 4000 : 1700 lycéens et 2200 étudiants selon l'INSEE (2010) (voir Goujon 2008 pour une discussion de l'impact limité sur le taux de scolarisation du départ des jeunes à La Réunion).

² La récente création en octobre 2011 du Centre Universitaire de Mayotte destiné à accueillir 3000 étudiants dès la rentrée 2012 devrait permettre l'augmentation du taux de scolarisation dans le tertiaire.

2.2.2. L'indice d'alphabétisme des adultes

Parmi les quatre variables utilisées dans le calcul de l'IDH, le taux d'alphabétisme est probablement celui qui reste le plus difficile à estimer. Le PNUD définit le taux d'alphabétisme comme étant le « pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en comprenant, lire et écrire un texte court en rapport avec leur vie de tous les jours ». La distinction entre analphabétisme et illettrisme n'étant pas toujours claire³, la question du type et des seuils de compétences testées est essentielle : la difficulté vient du fait qu'ils peuvent différer entre les pays et les organismes qui évaluent ces compétences. Les comparaisons internationales, ou même régionales, ne sont donc pas aisées en la matière (UNESCO, 2007). Au niveau français par exemple, l'INSEE évalue l'illettrisme mais ne calcule pas un taux d'analphabétisme au sens du PNUD. Ce dernier utilise alors pour la France un taux par défaut dans le calcul de l'IDH (taux d'alphabétisme de 99%). Selon l'INSEE, l'illettrisme en France métropolitaine touche environ 10% des adultes, avec environ 1 à 2% qui éprouvent de fortes difficultés, ce qui correspond environ au taux d'analphabétisme du PNUD.

Le taux d'illettrisme serait de l'ordre de 20% à La Réunion, ce qui est deux fois plus important qu'en métropole selon l'INSEE (2008). Ceci correspondrait à un taux d'analphabétisme de l'ordre de 5% en appliquant la proportion analphabétisme / illettrisme de la métropole et en considérant les handicaps particuliers de l'île (particulièrement la mise en place plus tardive de la scolarisation universelle obligatoire). Le taux d'alphabétisme serait donc de l'ordre de 95%.

S'agissant de Mayotte, on ne dispose pas de données précises sur l'illettrisme et l'analphabétisme, l'INSEE n'ayant publié aucun chiffre à ce jour.⁴ Selon une enquête de l'ancienne Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Mayotte (DTEFP, 2010), le niveau scolaire est très faible : 71% des personnes déclarent un niveau inférieur ou égal au primaire, et seulement 13 % un niveau au moins égal au baccalauréat. Sur les 93 000 personnes de 15 ans ou plus que totalise l'île, 50 000 seulement parlent et écrivent le français et 38 000 ne le parlent pas (soit 42%). Selon l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI, 2010), les chiffres issus de la Journée d'Appel pour la Préparation à la Défense montrent que 73% des jeunes en 2009 ont de grandes difficultés pour la lecture et pour l'écriture. Selon une étude du groupement d'établissements pour la formation continue (GRETA, 2007) menée sur des individus âgés de 30 à 60 ans, dans un environnement où le français serait la langue commune, 70% des sondés présenteraient des difficultés pour comprendre et s'exprimer en français au point de ne pouvoir accéder à un niveau d'information et de formation susceptible de les associer au développement économique, social et politique de leur île. Si l'on retient par conséquent un taux d'illettrisme de 70%, on pourrait considérer, en reprenant approximativement l'estimation pour la métropole et La Réunion, et faute de données disponibles, que l'analphabétisme atteint 20% à Mayotte (Tableau 4).

³ L'illettrisme se définit comme étant un apprentissage *imparfait* de la lecture et de l'écriture.

⁴ Puisque aucune indication n'est portée sur la langue testée, se pose également le problème du traitement des personnes étrangères connaissant des difficultés de compréhension, d'écriture et de lecture de la langue du pays où ils habitent mais pas dans leur langue maternelle. Même si le français est la langue officielle du territoire, le shimaoré (originaire d'Afrique) et le shibushi (originaire de Madagascar) restent les deux langues les plus couramment parlées.

Tableau 4. Estimation des taux d'illettrisme et d'analphabétisme.

	Illettrisme	Analphabétisme
France Métro.	10% (Insee)	1-2% (PNUD-Insee)
Réunion	20% (Insee)	5%
Mayotte	70% (divers)	20%

Source : INSEE et calcul des auteurs

Tableau 5. Taux d'alphabétisme, en %.

Mayotte	Réunion	France / Métro	Comores	Maurice	Madagascar	Seychelles
80	95	NA - 99,0	75,1	76,9	70,7	82,2

Source : PNUD, INSEE et calculs des auteurs

L'indice d'alphabétisme pour Mayotte serait par conséquent de :

$$\begin{aligned} \text{Indice d'alphabétisme} &= 80 / 100 \\ &= 0,80 \end{aligned}$$

Au total pour Mayotte, l'indice d'éducation combinant les taux de scolarisation et d'alphabétisme serait donc de :

$$\begin{aligned} \text{Indice d'éducation : } E &= 1/3 \times 0,805 + 2/3 \times 0,80 \\ E &= 0,802 \end{aligned}$$

2.3. L'indice de richesse monétaire (PIB/habitant)

L'indice de richesse basé sur le PIB par habitant fait appel à des ajustements et à des corrections plus complexes que pour les autres indices. En effet, il est nécessaire :

1. de diviser le PIB/habitant exprimé en monnaie nationale par le taux de change e pour obtenir le PIB/habitant en dollar⁵.
2. d'ajuster cette richesse au pouvoir d'achat du pays : le pouvoir d'achat d'un dollar diffère entre les pays qui présentent un niveau général des prix différent. La prise en compte de cette différence de pouvoir d'achat revient à multiplier le PIB/habitant du pays en dollar par un *coefficient* m , supérieur (*resp.* inférieur) à 1 si le niveau des prix dans le pays est inférieur (*resp.* supérieur) à celui des Etats-Unis. Le coefficient multiplicateur m est égal au rapport du niveau des prix des Etats-Unis sur le niveau des prix dans le pays.

Au total, on a alors :

$$(\text{PIB/hab en monnaie nationale} / e) \cdot m = \text{PIB/hab en dollar } \textit{parité pouvoir d'achat}$$

Pour La Réunion et Mayotte, nous disposons du PIB/habitant en euros courants pour 2005 (données de l'INSEE, reportées dans la première ligne du tableau 6). Sous l'hypothèse (forte) de niveaux de prix identiques entre les DOM et la métropole, nous pouvons utiliser le rapport du PIB/habitant en dollar PPA de la France (source : PNUD) sur le PIB/habitant en euros courant de la France pour la même année (source : INSEE). Nous obtenons un rapport de 1,09 que nous appliquons aux PIB par habitant en euros courants des DOM (Tableau 7, deuxième ligne).

⁵ e étant le nombre d'unités monétaires nationales pour un dollar américain.

Tableau 6. Estimation des PIB par habitant en dollar PPA

	France/Métro	Réunion	Mayotte
€ courant	27 800	15 500	5 200
\$ PPA (prix identiques)	30 390	16 940	5 680
\$ PPA (prix +10%) ^a	30 390	15 400	5 170

^a Sous l'hypothèse d'un écart de prix de 10% entre les DOM et la Métropole.

Source : PNUD, INSEE et calculs des auteurs

En réalité cependant, le niveau général des prix à Mayotte est probablement plus élevé qu'en France métropolitaine⁶. En l'absence de données disponibles, nous considérons ici que l'écart des prix de Mayotte avec la métropole est comparable à celui de La Réunion avec la métropole, soit environ 10% selon l'INSEE⁷. Cela revient donc à diviser le PIB par tête \$PPA de Mayotte, comme celui de La Réunion, par 1,1 (tableau 6 dernière ligne).⁸

Tableau 7. PIB par habitant 2005 en dollar parité pouvoir d'achat (PPA)

Mayotte	Réunion	France	Comores	Maurice	Madagascar	Seychelles
5 170 ^a	15 400 ^a	30 390	1 990	12 700	920	16 100

^a Sous l'hypothèse d'un écart de prix de 10% entre les DOM et la Métropole.

Source : PNUD, INSEE et calculs des auteurs

Enfin, pour le calcul de l'indice de richesse monétaire basé sur le PIB par habitant, le PNUD applique une formule de normalisation logarithmique, visant à « écraser » les valeurs élevées de PIB par habitant⁹.

L'indice de richesse monétaire pour Mayotte est alors (en retenant l'hypothèse d'un niveau des prix supérieur de 10% par rapport à la métropole) :

$$\begin{aligned} \text{Indice de richesse} &= [\log(5170) - \log(100)] / [\log(40000) - \log(100)] \\ &= 0,658 \end{aligned}$$

2.4. L'agrégation des trois indices : le niveau d'Indice de Développement Humain

En agréant les différentes données disponibles et estimées, le niveau de développement humain de Mayotte au sens du PNUD s'établit à :

$$\begin{aligned} \text{IDH}_{\text{Mayotte}} &= (0,658 + 0,802 + 0,80) / 3 \\ &= 0,75 \end{aligned}$$

⁶ Le différentiel de coût de la vie avec la métropole est une question récurrente dans les DOM. Cette question a été un des thèmes majeurs des Etats Généraux de l'Outre-Mer de 2009, et l'une des principales revendications lors des violentes manifestations de 2011 à Mayotte.

⁷ Sur la base d'un panier de consommation de biens et services de type métropolitain, les prix réunionnais seraient 12,4% supérieurs, et sur la base d'un panier de consommation type réunionnais inférieurs de 0,4% (INSEE, 2010). On considère donc ici une hypothèse simplifiée selon laquelle les prix sont supérieurs de 10% à La Réunion par rapport à la métropole.

⁸ Le PIB par habitant en \$PPA sous l'hypothèse d'un niveau des prix X% plus élevé dans le DOM (par rapport à la Métropole ou à la France) est égal au PIB par habitant \$PPA sous l'hypothèse de niveaux des prix identiques, divisé par (1+X%).

⁹ L'hypothèse étant qu'atteindre un niveau de vie acceptable ne nécessite pas une valeur illimitée de revenu. L'utilité marginale d'un dollar supplémentaire de revenu est donc décroissante avec le niveau du revenu.

Ce niveau est comparable à celui d'un groupe de pays ayant un développement « moyen » au sens du PNUD. Plus précisément, les valeurs d'IDH comprises dans l'intervalle [0,70 - 0,80] correspondent aux économies situées entre la 84ème et la 121ème place du classement mondial en 2005-2007. Mayotte se situerait ainsi aux alentours de la 100ème place aux cotés de pays comme les Philippines, le Paraguay ou la Tunisie.

3. Comparaison d'IDH entre différentes économies insulaires

En reprenant les informations du PNUD et rassemblant les différentes données précédemment décrites pour calculer l'IDH de Mayotte et de La Réunion, nous aboutissons aux résultats rassemblés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 8. IDH et ses composantes, Mayotte, La Réunion et France

	Mayotte		La Réunion		France	
	valeur	Indice	valeur	Indice	valeur	Indice
(R) PIB/hab. (\$PPA)	5170 ^a	0,66	15400 ^a	0,84	30390	0,95
(V) Esp. Vie (années)	73	0,80	77	0,87	81	0,93
(E) Education (1/3.S+2/3.A)		0,80		0,91		0,98
-(S) tx scola. (%)	81	0,81	84	0,84	95	0,95
-(A) tx d'alph (%)	80 ^b	0,80	95 ^b	0,95	99	0,99
IDH (R+V+E)/3	0,75		0,87		0,95	

^a Sous l'hypothèse d'un écart de prix de 10% entre les DOM et la Métropole.

^b Notre estimation à partir des informations existantes en la matière.

Tableau 9. IDH de Mayotte par rapport à La France et aux îles de l'Océan Indien

	Mayotte	La Réunion	France	Comores	Maurice	Madagascar	Seychelles
IDH	0,75	0,87	0,95	0,576	0,804	0,543	0,845
Rang (198 pays)	100 ^{ème} (estimation)	40 ^{ème} (estimation)	8 ^{ème}	149 ^{ème}	87 ^{ème}	158 ^{ème}	63 ^{ème}

Sources : Calculs des auteurs à partir de données INSEE, PNUD et autres.

Tableau 10. IDH de Mayotte par rapport aux autres DOM

	Mayotte	Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe
IDH	0,75	0,87	0,86	0,93	0,91

Sources : Calculs des auteurs et CEROM (2008)

Sur la base des écarts d'IDH, Mayotte accuse un retard significatif en termes de développement humain par rapport à la France et dans une moindre mesure par rapport à La Réunion et aux autres DOM (Tableau 9). L'écart est cependant particulièrement marqué en termes de richesse monétaire moyenne par habitant. Les domaines de la santé et de l'éducation accusent quand à eux un retard moins important grâce aux politiques publiques en la matière.

En comparaison avec les pays de la zone, Mayotte présente un niveau de développement humain bien plus élevé que ses voisins immédiats (Comores et Madagascar). Ce niveau reste toutefois inférieur à ceux de l'île Maurice et des Seychelles.

Conclusion

Les différents calculs présentés ici devront être affinés à mesure que des estimations plus précises sur le niveau de certaines des variables seront produites. Une veille et une mise à jour régulière s'avèrent indispensables à ce genre d'exercice. L'application de la nouvelle formule de l'IDH constitue bien entendu aussi une des étapes suivantes. Un calcul rétrospectif de l'indicateur, dans la mesure où les données seraient disponibles, permettrait également de découvrir les progrès de la région en termes de développement humain.

La mesure de l'IDH établie ici pour Mayotte est particulièrement utile pour servir de base de réflexion sur le retard de développement de ce nouveau DOM. A la lumière de cet indicateur, il apparaît que Mayotte est le département français et probablement l'un des territoires de l'Union européenne le moins avancé en termes de développement. La récente départementalisation et une accession rapide au statut de RUP pour Mayotte, afin d'être éligible aux fonds structurels européens lors de la prochaine programmation pluriannuelle au 1er janvier 2014, permettraient de soutenir le processus de rattrapage économique et social.

Il convient ainsi de s'interroger sur les rattrapages devant s'opérer autour des principaux domaines du développement au sens du PNUD, à savoir l'activité économique, l'éducation (lutte contre l'analphabétisme et scolarisation dans le supérieur) et la santé (infrastructures et politiques publiques). Même si les retards de Mayotte sont perceptibles dans les trois domaines, ils restent néanmoins particulièrement marqués au niveau de l'activité économique. Or, contrairement aux domaines de la santé et de l'éducation, l'activité économique ne peut être pleinement soutenue par les transferts publics. Ce type de problématique renvoie par conséquent aux analyses relatives aux conditions spécifiques de développement ou de décollage économique d'une petite économie insulaire ultrapériphérique (Dimou, 2004, Jean-Pierre, 1997, et Rochoux, 1997).

Références

Académie de La Réunion, 2011, *Tableaux statistiques*. <http://www2.ac-reunion.fr>

ANLCI, 2010, Flash Infos Mayotte du jeudi 7 octobre 2010, <http://www.anlci.gouv.fr/>

Boutaud A., 2007, "Les indices synthétiques du PNUD en région Ile-de-France », *Etude pour le MIPES - Conseil Régional Ile-de-France*.

CEROM, 2008, "Les défis de la croissance calédonienne" www.isee.nc/telechargement/cerom2.pdf

- CEROM, 2010, "Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation", n°1, novembre.
- Déry S., 2005, "Problèmes de développement dans les régions marginales", *Travaux du GREDIN* n°1, Université de Laval, Québec, novembre 2005.
- Dimou M., 2004, "Économies insulaires et trajectoires de développement : une comparaison entre Maurice et la Réunion", *Région et Développement* n°20-2004.
- DTEFP de Mayotte, 2010, Le dispositif de lutte contre l'illettrisme à Mayotte. <http://www.dtefp-mayotte.travail.gouv.fr/index.php?cat=7&rub=13>
- Gadray J., Ruyters C. et Laffut M., 2006, "Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas-de-Calais et en Wallonie", *Etude pour le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais*.
- Goujon M., 2009, "L'indice de Développement Humain de La Réunion: des progrès depuis 20 ans mais un retard persistant", dans *INSEE-Economie de La Réunion* n°134, p.32-36 et une version plus détaillée dans *CERDI-Etudes et Documents* 2009.05.
- Goujon M., 2008, "L'indice de Développement Humain : Une évaluation pour La Réunion", *Région et Développement* n°27, p225-244.
- GRETA, 2007, "La diffusion du français auprès de la population adulte de Mayotte", www.anlci.gouv.fr/.../MAYOTTE/note_d_opportunit_e_illettrisme_Mayotte_Greta_2007.doc
- Guébourg J-L, 2006, *Petites îles et archipels de l'Océan Indien*, Les Editions Karthala, Université de la Réunion 2006.
- IEDOM, 2010, *Mayotte : Rapport Annuel*.
- INSEE-Antilles-Guyane, 2005, *Panorama de l'Espace Caraïbe*.
- INSEE-Réunion, 2008, "compétences à l'écrit, en calcul, à l'oral", *INSEE partenaires* n°2, Octobre.
- INSEE-Réunion, *Tableau Economique de La Réunion*. (INSEE-TER)
- INSEE-Réunion, *Tableau Economique de Mayotte*. (INSEE-TEM)
- INSEE-Réunion, 2010, Comparaison spatiale des prix Réunion-France, *Economie de La Réunion* n°137.
- Jean-Pierre P., 1997, "Dynamique d'une économie régionale en développement au sein de la Communauté européenne", *Région et Développement* n°5-1997.
- PNUD, 2009, *Rapport sur le Développement Humain*.
- Rochoux J.-Y., 1997, "Transferts financiers publics et développement régional. Le cas d'une région d'outre-mer : La Réunion", *Région et Développement* n°5-1997.
- Taglioni F., 2005, *Atlas Géographique Informatisé Régional*, <http://atlas.taglioni.net/>
- UNESCO, 2007, *Education Indicators – Technical Guidelines*, UNESCO Institute for Statistics, Montreal.
- World Bank – ICP, 2005, *Technical briefing paper: Purchasing power parities – Statistics to measure the World*, International Comparison Program, The World Bank, Washington.